

Un chantier mobilise des moyens humains et financiers importants qu'un dommage accidentel peut conduire à abandonner. Le PACK Tous Risques Chantier garantit les risques de dommages à l'ouvrage en cours de construction et de responsabilités survenant pendant la période des travaux jusqu'à la réception de l'ouvrage. Il couvre les différents intervenants du chantier dont le maître d'ouvrage, les entreprises de construction, les ingénieurs conseils ou les architectes, et accorde, avant toute recherche de responsabilité, une couverture financière pour entreprendre les travaux de réparation et limiter les décalages de planning.

## Points Forts

**Souscription immédiate en ligne pour les chantiers de 500 000 € à 10M € et d'une durée maximum de 24 mois**

**Prime garantie jusqu'à 24 mois**

**Garanties complètes au profit de tous les intervenants du chantier**

**Pas de documents techniques à transmettre à l'assureur lors de la souscription**

**Choix des options de garanties, notamment « maintenance », et des franchises parmi 4 niveaux**

## Les cibles

Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage en tant que propriétaires ou promoteurs, ainsi qu'aux entreprises générales en tant que maîtres d'œuvre pour des chantiers d'un montant de travaux de 500 000 euros jusqu'à 10 millions d'euros et avec une période de travaux allant jusqu'à 24 mois.

## La nature des travaux garantis

Les chantiers peuvent concerner des constructions neuves, des rénovations, des réhabilitations (hors réhabilitations après sinistre) ou des extensions (hors surélévations), sans reprise en sous-œuvre des fondations existantes.

## Les types d'ouvrages garantis

- Les immeubles ou maisons à usage d'habitation (hors maison isolée), les immeubles à usage de commerce, les centres commerciaux, les immeubles à usage de bureaux
- Les établissements scolaires, de soin, les hôtels
- Les bâtiments à usage industriel (hors équipements industriels de production et hors production d'énergie), les entrepôts, les bâtiments à usage culturel ou sportif

## Les garanties

### Pendant la période de travaux

La garantie délivrée est du type « *Tous risques sauf* », couvrant notamment l'incendie, l'explosion, les événements naturels, l'effondrement, les dommages matériels accidentels en cours de construction, pendant la période des travaux et jusqu'à la réception de l'ouvrage.

Les garanties optionnelles :

- Dommages aux ouvrages existants ou avoisinants (biens immobiliers appartenant au maître d'ouvrage, ou dont il a la garde, ou destinés à devenir sa propriété),
- Responsabilité civile du maître d'ouvrage (RCMO) vis-à-vis des tiers et garantissant les dommages matériels ou corporels à la suite d'un fait dommageable survenant pendant les travaux.

# PACK Tous Risques Chantier Fiche Produit

## Les garanties (suite)

**Pendant la période de maintenance\*** sauf pour le maître d'ouvrage, selon l'option choisie

- **Maintenance visite** : dommages à l'ouvrage imputables aux intervenants du chantier qui reviennent sur le site dans le cadre de leurs obligations contractuelles passées avec le maître d'ouvrage.
- **Maintenance étendue pour les bâtiments à usage industriel et les entrepôts** : comporte en plus de la « maintenance visite », les dommages dont le fait générateur est antérieur à la réception et a pris naissance sur le site pendant la période des travaux.

\* Les risques d'incendie et/ou d'explosion sont exclus de la garantie « Maintenance » et doivent être garantis par une police Dommages souscrite par le propriétaire de l'ouvrage réceptionné.

Retrouvez plus d'informations sur : [www.aig.com/fr/-pack](http://www.aig.com/fr/-pack)



DMC AIG - PACK TRC 001 – Décembre 2018

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: [www.aig.com](http://www.aig.com)

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 – Facsimile : +33 1.49.02.44.04.